

Bruxelles, le 8 avril 2025  
(OR. en)

7758/25

SOC 208  
EMPL 137  
EDUC 98

**NOTE POINT "I/A"**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 <sup>re</sup> partie)/Conseil
Objet:	Conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle Nomination de M <sup>me</sup> Ieva SUŠKEVIČA, suppléante pour la Lettonie, en remplacement de M <sup>me</sup> Jeļena MUHINA, démissionnaire

---

1. Le secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M<sup>me</sup> Jeļena MUHINA, suppléante du conseil d'administration du Centre cité en objet, dans la catégorie des représentants des gouvernements (pour la Lettonie).
2. En vertu de l'article 4 du règlement (UE) 2019/128 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) et abrogeant le règlement (CEE) n° 337/75 du Conseil<sup>1</sup>, certains membres et suppléants du conseil d'administration sont nommés par le Conseil.

---

<sup>1</sup> JO L 30 du 31.1.2019, p. 90.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement letton a présenté la candidature de M<sup>me</sup> Ieva SUŠKEVIČA pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2027.
4. Dès lors, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
  - a) d'adopter, en point "A", la décision du Conseil portant remplacement d'un suppléant du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle, dont le texte figure dans le document 7757/25, et
  - b) de faire publier la décision, pour information, au *Journal officiel de l'Union européenne*.

---